

Mystérieux diagnostics.

Mme X. 13 juin 2017.

Je commencerai par cette citation de Gérard Lopez : « Le silence est une forme de complicité, en aucun cas une position neutre ». C'est pourquoi je témoigne.

En aucun cas je ne souhaite mettre ma famille en difficulté. Je sais qu'ils étaient inquiets pour moi et qu'ils ont pensé me porter secours. D'autre part je suis très respectueuse des personnes que les traitements apaisent. Je pense qu'elles sont socialement respectées. Mais je trouve que cette société ne me respecte pas dans ma recherche d'une autre solution à l'exception du REV [Réseau français sur l'entente de voix] et du CRPA comme associations qui me permettent de rencontrer l'humanité, de même que le Collectif l'Humain Visible.

« Vous n'avez pas fait un vrai délire. Les personnes qui délirent ne le reconnaissent jamais », m'avait dit mon psychiatre. Mais leur donne-t-on un lieu de paroles libres, sans être stigmatisées, comme je l'ai connu à travers Intervoice, le REV ou le CRPA ? Et maintenant dans le Collectif l'Humain visible...

Qui est informé de l'existence de ces associations et de ce Collectif ?

Qui connaît la loi du 5 juillet 2011 «qui considère que c'est plus l'absence de soins qui crée préjudice au patient que leur mise en œuvre sans son consentement » ?

Que penser des soins contraints à domicile ?

Il y a soins et soins. Or le patient n'a pas d'autre choix que la chimie, bien souvent les injections mensuelles. En ce qui me concerne, ces soins sont suicidaires. Est-ce vraiment l'objectif de la psychiatrie ? J'espère que non.

Mais il est vrai, comme le dit Will, qu'il faut du courage pour «pour solliciter quelqu'un qui pourra nous entendre », sachant que nous sommes dans l'urgence... C'est pourquoi je témoigne. Voici mon histoire de cette année 2015. Je ferai un comparatif avec la psychiatrie telle que je l'ai connue en 1996. Presque 20 ans séparent ces deux délires.....

Point commun : nous sommes allés en vacances dans les Alpes avec les mêmes amis, qui ont un fort écho émotionnel chez moi en rapport avec ce que nous avons vécu ensemble. Lors de ces vacances d'été 2015, je vérifie la date de mon neuroleptique sécuritaire : le ½ Haldol 1mg. Je constate que la date de validité est dépassée. J'hésite entre téléphoner à mon psychiatre ou arrêter. Je décide d'arrêter. Au retour, je le signale au psychiatre qui donne son accord. Nous sommes en juillet.

En septembre, gros conflit avec une association de défense des droits des usagers en santé mentale, dont le président ne se prononce pas contre les soins contraints. Je démissionne. Ce fut très éprouvant parce que je m'étais beaucoup investie sur tous les plans : relations et actions. J'avais découvert, à travers ces actions locales, des vécus individuels très douloureux, voire une forme de barbarie humaine, de la manipulation et de l'humiliation par les institutions, dont un service de la préfecture.

Mais, comme le dit Marie Mavilla, psychologue, dans une vidéo du Collectif l'Humain Visible : «Être dans l'empathie, ce n'est pas être à la place de l'autre. L'histoire de l'autre ne nous appartient

pas.... Dénouer ce qui t'appartient et ce qui ne t'appartient pas ». Voilà ce que je n'ai pas pu faire parce que j'étais dans l'urgence d'être entendue.

En novembre, mon psychothérapeute me fait faire une séance d'EMDR [rééducation par les mouvements oculaires] à la suite de laquelle mon cerveau a réagi violemment. Il me semble avoir envoyé plusieurs mails « délirants » à mon fils à la suite de cette séance. Lors d'une visite, mon fils me propose de faire de la méditation en m'enregistrant les balados de passeport santé. Suite à une séance guidée par David Servan Schreiber, je prends conscience que je délirais : la télé s'adressait à moi.

Cette séance de méditation a été une révélation pour moi : elle avait permis de décoller les pensées délirantes. J'ai ressenti comme un décollement de mon cerveau. J'en informais mon psychiatre qui me répondit : « David Servan Schreiber ne s'est pas sauvé lui mais il vous a sauvé ». Il ne me prescrivit pas de neuroleptiques.

Les effets du sevrage se manifestaient par des douleurs musculaires intenses que l'homéopathie a apaisées.

Puis il y eut conflit avec mon mari, un grand stress. Je dis à mon psychiatre : « je n'en peux plus ». Il me répond : « partez en vacances ». C'est sans doute ce que j'aurais dû faire et surtout ne pas arrêter la méditation. Les signes d'alerte étaient là. J'en étais consciente mais je n'ai pas su gérer . D'où l'importance d'un réseau social fiable en qui le patient ait confiance.

« Les personnes souffrent en santé mentale parce qu'elles sont isolées, impuissantes et effrayées », dit Will Hall. C'était mon cas. D'où l'importance des groupes de paroles.

En 1995, je ne savais pas ce qu'était un délire et je n'avais pas repéré les signes d'alerte. En 2015, j'ai fait part de ma souffrance avant le délire mais je n'ai pas été entendue, d'où l'importance d'un réseau familial et social à l'écoute et non stigmatisant.

Janvier 2015 : tuerie liée à Charlie Hebdo. Je fus traversée par un éclair où toutes les horreurs de la guerre étaient rassemblées (torture, lance-flammes, shoah...). Je refusais de participer au grand rassemblement. Le lendemain j'écrivais un pamphlet qui ne me semble pas délirant, et que j'envoyais à plusieurs relations amicales ou politiquement engagées. Le lundi je me précipitais au cours de Michel Onfray à l'université populaire de Caen. Le débat fut apaisant pour moi. Mais je rencontrai par hasard x, président de l'Amicale des Guinéens de Normandie et je fus envahie par mes émotions devant tant de bienveillance....Je n'arrivais plus à gérer mes pensées, mes émotions, mes angoisses.

Je demandais en urgence une séance d'hypnose à ma sophrologue. Cette séance fut très agressive pour moi et j'entrais dans le délire :

- Mes pensées s'accéléraient, mais j'en jouais. C'est une forme d'addiction.
- Wylham Leymergie s'adressait à moi,
- Quand j'envoyais des mails à X, j'étais en communication avec les RG,
- Mon téléphone portable et mon ordinateur étaient en communication avec les RG.

Je fus un certain temps dans la toute-puissance puis vint la conviction des complots : mes amis complotaient contre moi. J'avais peur.

A la suite d'un conflit avec mon mari, dans la nuit je partais en voiture en laissant carte bleue,

chéquier, téléphone portable et surtout un papier avec des propos pouvant être interprétés suicidaires par un psychiatre. Mon objectif était de faire réagir mon mari pour améliorer notre relation. Je roulais au hasard. J'aurais aimé aller en bord de mer mais je doutais de mon sens de l'orientation. Je décidais de me réfugier dans une gare. Mais les gares sont fermées la nuit. En roulant, j'écoutais une radio locale qui m'avait interviewée en décembre par rapport à l'élection de Sarkozy. Je n'avais pas répondu à la question ; j'avais dénoncé le problème de la détresse des jeunes et j'avais fait un courrier au directeur de cette radio pour demander un débat par rapport à ce problème. Je décidais de me rendre dans les locaux de cette radio pour rencontrer le directeur qui ne m'avait pas répondu et lui demander les yeux dans les yeux si l'attentat avait bien eu lieu. Je ne prenais aucun risque. J'étais en télépathie avec cette radio.

Je n'étais ni dangereuse ni suicidaire mais en rupture avec une certaine réalité, trop douloureuse. J'attendis l'heure d'ouverture et précisai à l'accueil que je souhaitais rencontrer le directeur et pourquoi. Mais c'est la police (trois policiers !) qui arriva alors qu'il n'y avait pas trouble à l'ordre public. Personne ne me parla à l'exception d'un policier qui me dit : « c'est vous qui avez raison Madame, les attentats ont bien eu lieu ». Ce fut apaisant pour moi et je pense qu'il aurait suffi que je passe la journée avec ce policier pour me sécuriser et me reconnecter à la réalité. Mais peu de temps après la police, arrivèrent les pompiers et la machine s'emballa. Plus on me harcèle, plus le délire monte. Les pompiers me transportèrent aux urgences psychiatriques de l'hôpital sans que quoique ce soit ne me soit dit : « on n'a pas le droit de parler dans le cadre du travail » m'ont-ils dit.

Arrivée à l'hôpital, on m'installa sur une chaise dans une salle de soins. On prit ma tension. On me dit : « vous aller rencontrer le Dr X », ce qui ne m'apaisa pas du tout parce que c'est un ancien père d'élève que nous surnommions « le pervers » à l'école. D'ailleurs, sa femme s'était suicidée. Je lui renvoyais donc tous ces problèmes à la figure mais en aucun cas il ne recueillit mes observations sur ce que j'avais fait ce matin-là et surtout pourquoi je l'avais fait... On me prit la tension plusieurs fois. On me nourrit. J'étais leur objet.

Je téléphonai au Président du CRPA qui me précisa mes droits et qui m'apaisa parce qu'il me respectait en tant que sujet ayant des droits.

Les pompiers me transportèrent à nouveau où ? Personne ne m'avait rien dit. Je me retrouvai dans une chambre du CHS où on m'obligea à enfiler le pyjama bleu de l'hôpital. Mes effets personnels furent enfermés à clé avec mes lacets de chaussures. Comme je n'avais pas de chaussons, je me déplaçais avec mes souliers sans lacets. J'avais froid. On me donna une couverture. Je ressemblais à une mendicante. Je restai ainsi jusqu'à 9 heures du soir, heure à laquelle je rencontrai un médecin accompagné d'une personne que je supposais être une infirmière, puisque personne ne se présentait. Rien n'était dit.

Mon fils vint le soir même mais les soignants lui interdirent de me rencontrer ! Il revint dès le lendemain pour me soutenir, n'étant pas d'accord avec cette hospitalisation. Les soignants constatèrent que cette visite avait été bénéfique pour moi.

Pendant ces trois jours d'observation, je vis un psychiatre différent chaque jour. Ces psychiatres furent plus respectueux que ce Dr X. Mais rien ne m'était expliqué de cette hospitalisation.

Le troisième jour, après 72 heures d'observation : c'est maintenant que je le réalise...), on me donna la clé de mon placard en la balançant devant moi, comme on fait avec un os pour un chien, sans mots !

Je m'habillais alors et marchais dans le bois du CHS en attendant mon mari à qui j'avais téléphoné.

Mais il déjeunait chez des cousins. Je me croyais libre et je décidais de rentrer chez moi. Personne ne m'a jamais dit que j'étais hospitalisée sans mon consentement. Un infirmier me dit : « vous n'avez pas le droit de partir » mais sans plus. Je suis consciente que j'étais encore troublée mais mon objectif était de rentrer chez moi. Je traversais une banlieue remplie d'émotions vécues quand j'étais jeune. Je décidais de rentrer à pied puisque je n'avais pas d'argent pour prendre le bus. Pour ce faire je pris un petit sentier de randonnée le long de la rivière, que j'avais l'habitude de prendre avec mes amies. Comme j'étais fatiguée, sûre de mon droit, j'envoyais un sms à mon mari pour lui demander de venir à ma rencontre, ce qu'il fit. Je le voyais communiquer avec son téléphone portable sans me dire un mot. Comment ne pas être encore plus paranoïaque dans un tel contexte. Il me proposa de monter en voiture. Je pensais qu'il me ramenait chez nous mais il me ramena au CHS sans rien me dire (!) alors que je lui faisais une entière confiance.

Il me conduisit au service où j'étais hospitalisée. Mais une décision de transfert en milieu fermé avait été prise, toujours sans m'informer de quoique ce soit. Mon mari et une infirmière marchaient devant moi, en discutant de mon cas, comme si je n'existais pas. Je me retrouvais dans un bureau d'une personne que je découvre être une psychiatre, Madame B., qui ne s'adressait pas à moi mais à mon mari. On ne recueille aucune observation de ma part. On me conduisit dans une chambre. Je dus à nouveau me mettre en pyjama. Mon placard fut fermé, mon téléphone portable supprimé, le cordon de la douche supprimé. J'étais dans la provocation et j'avais fait remarquer à un infirmier que je pouvais encore me suicider avec ce cordon. Mais l'humour est absent, tellement les soignants sont paniqués. J'étais anéantie.

Quatre soignants entrèrent dans ma chambre. Ils me proposèrent de prendre un comprimé de Loxapac que je refusais. Aussitôt, ils me saisirent alors que je ne présentais aucune résistance physique, et l'infirmière me fit une injection de neuroleptique, sous le regard d'un infirmier qui me dit : « vous n'avez pas voulu prendre le comprimé, et bien vous avez eu du Loxapac en injection ». Les soignants m'avaient enfilé ma camisole chimique. Cet acte fait penser à un viol, surtout que j'ai subi un abus sexuel, enfant.

Les jours suivants, les effets secondaires étaient tels (impatiences morales et physiques, ralentissement cérébral, difficultés pour parler...) que je me disais que s'ils ne s'atténaient pas, je me suiciderais. C'est en cela que je dis que pour moi la psychiatrie est criminelle.

En 1995, je pense que la société était beaucoup moins sécuritaire. Je n'avais pas été hospitalisée en urgence. Mes collègues n'avaient pas appelé la police. Le médecin traitant m'avait donné un rendez-vous en urgence mais ne m'avait pas fait hospitaliser. Il avait pris un rendez-vous avec un psychiatre devant moi, avec un délai de 15 jours pendant lesquels j'aurais pu bénéficier de soins alternatifs si mon fils avait connu Intervoice à ce moment-là.

En 2015 : police, pompiers, urgences psychiatriques, injection de neuroleptiques. Pas de temps donné pour des soins alternatifs que mon fils aurait pu proposer.

Voyant ma souffrance, une infirmière tenta de me rassurer en me disant que ce traitement était ponctuel. Elle me redonna mon téléphone portable et mon lecteur MP3 qui me permettait de reprendre la méditation. Par bonheur, je changeai de psychiatre et je fus suivie par Madame H, beaucoup plus humaine. C'est une chance parce qu'**en soins contraints, le patient ne peut pas choisir son psychiatre** [en pratique tout au moins, en théorie ce changement est possible]. Elle me prescrivit quatre Loxapac par jour plus un Haldol. Comme je ne prenais qu'un Loxapac le soir et l'Haldol, elle respecta mon choix. Je faisais semblant de prendre les trois autres comprimés, avec la complicité ou le constat de certains soignants je pense. Je faisais de la méditation tous les jours, voire la nuit.

En 1995, je devais prendre mon traitement sous le regard policier des infirmier(es). En 2015, je ressentais une certaine complicité avec certain(es) infirmier(es).

En 1995, je voyais le psychiatre tous les jours. En 2015, il était très difficile de rencontrer la psychiatre. Quant au psychologue, aucune proposition dans les deux cas.

Je suis quand même stupéfaite de ce que j'ai vu pendant cette hospitalisation : des jeunes complètement desoeuvrés des journées entières, passant leur temps à fumer. Y avait-il de la drogue ? Je pense que oui. J'en ai d'ailleurs eu la confirmation. Les soignants, à temps complet dans leur bureau, n'avaient de contact que pour distribuer les médicaments, les serviettes de toilette et les repas en collectivité mais ils ne mangeaient pas avec nous. Ils **observaient** notre comportement. Nous étions livrés à nous-mêmes dans un univers de déprime. Chaque patient voulant raconter son histoire, j'écoutais puis me réfugiais dans ma chambre pour fixer les limites et me protéger du harcèlement des jeunes envers les vieux. Je passais mon temps à écrire l'histoire de chacun puisqu'il m'était interdit de sortir de cette unité fermée....

Le grand changement par rapport à 1995, et donc le côté positif de la loi du 5 juillet 2011, ce sont les droits du patient. Mais ce ne sont pas les psychiatres qui nous informent. Si nous ne sommes pas adhérents à une association comme le CRPA (et pour moi c'est la seule qui soit si compétente sur le respect de ces droits), nous nous retrouvons bien seul face aux papiers administratifs.

Mon vécu judiciaire au sein de ce CHS en mars 2015.

Le quatrième jour de mon hospitalisation sans mon consentement, une personne du service administratif m'apporte un papier intitulé : INFORMATION ET DROITS DU PATIENT. J'apprends par écrit que je suis hospitalisée en soins psychiatriques sans consentement, sur décision du directeur, en application de l'article L3212.1 II 1° du code de la santé publique [admission en soins en cas de péril imminent]. Aucun mot n'est mis sur cette décision.

Je suis informée d'autre part de la liste des personnes avec qui je peux communiquer et des droits qu'il me reste dont celui de prendre conseil auprès d'un médecin ou d'un avocat de mon choix. J'appelle mon psychiatre de ville ce qui a permis un travail collectif avec la psychiatre du CHS.

Monsieur B., président du CRPA me téléphone pour me proposer les services de Maître Raphaël M. J'étais adhérente du CRPA et je le suis toujours. Je téléphone à Maître M. qui accepte de se déplacer au CHS pour l'audience du juge. J'apprends le 10 mars que l'audition aura lieu le 11 mars. Il faut vraiment être en pleine forme pour réagir vite ! Mon état de santé permettait l'audition, en pyjama, dans une petite salle du CHS. J'étais assistée de mon avocat qui m'avait conseillée sur ce que je devais dire. Je demandais que la mesure soit levée, acceptant d'être suivie par mon psychiatre de ville. Puis il intervint en faisant remarquer que mes observations n'avaient pas été recueillies lors du transfert au CHS, ce qui est contraire à la loi.

La mesure ne fut pas levée le lendemain. Maître M. m'affirma qu'elle serait levée le lundi suivant, sinon nous ferions appel parce qu'il y avait eu un dysfonctionnement légal grave.

Je demandais à sortir le weekend, ce qui me fut refusé, la sortie d'essai de deux heures le vendredi passé s'étant mal passée avec mon mari. D'autre part, j'avais fait part à ma psychiatre du harcèlement que subissaient les vieux de la part des jeunes. Elle me conseilla de faire un courrier au directeur, ce que je fis. Ce harcèlement a été très destructeur pour moi.

Le lundi matin, je téléphonais à mon avocat pour lui dire que je souhaitais faire appel. Je rencontrais la psychiatre le lundi en fin de matinée : elle m'autorisait à sortir pour raison médicale. J'étais entrée pour raison médicale et je sortais pour raison médicale. Ce que je découvris sur le bon de sortie. Rien ne m'a jamais été dit sur un quelconque diagnostic de psychose chronique. Je me pose alors cette question : la justice a-t-elle un rôle ou est-ce uniquement le (ou la) psychiatre qui prend la décision ?...

Je suis sortie, très déprimée, ayant perdu toute confiance en moi mais la participation à un forum sur la santé mentale organisé par le REV à Marseille fut très rétablissant pour moi, tout comme les formations avec Peter Bullimore, Ron Coleman, Karen Taylor, Mette, Will Hall, formations qui me permettent aussi de rencontrer des personnes qui font le choix du respect de l'humanité de chacun.

En août 2015, je retournais voir le psychiatre qui m'avait hospitalisé en 1996, sachant qu'il était ouvert aux médecines alternatives. Voici ce qu'il me dit : « Vu les connaissances scientifiques actuelles, la psychiatrie est criminelle. Je cesse mon activité de psychiatre ». Il est vrai que la lobotomie n'est pas si loin.

Conclusion.

« Le système psychiatrique apprend aux personnes à être encore plus effrayées de leurs expériences » Will Hall, ainsi qu'un tout petit article de presse du 20 Octobre 2015 : « les mots sont les plus aptes à guérir de la schizophrénie, selon une étude américaine. »

Je comprends et je respecte les personnes qui font le choix des médicaments. Mais je demande la liberté et les moyens de choisir un autre traitement que la chimie, en ce qui me concerne (psychothérapie, soins énergétiques, homéopathie, sophrologie, yoga, soins psycho corporels), voir le très beau documentaire : une jeune fille de 90 ans sur Arte.

Le seul groupe de paroles qui soit soignant pour moi et près de chez moi est un groupe de paroles SDF devant le Conseil de l'Ordre des Médecins, initiée par une patiente devenue amie depuis plus d'un an, patiente qui a été violée par son psychiatre, alors qu'elle avait 20 ans, et qu'elle avait vécu un inceste enfant...

Je suis de nouveau en sevrage, à l'affût du moindre signe d'alerte. Merci à mon fils. Merci à tous ces jeunes qui parlent d'humanité et qui m'ont ré-énergisée. Merci au CRPA qui fait un travail considérable. Merci au Dr H et au Dr C qui ont travaillé ensemble. Un grand merci à Xavier Hernandez, créateur du Collectif l'Humain Visible, site sur lequel vous pourrez visionner l'interview de Mireille et bien d'autres vidéos....

Je me sens menacée par la psychiatrie. Suis-je paranoïaque ou la psychiatrie est-elle une menace ?
« Si la psychiatrie vous rend fou, essayez l'amitié » Yann, Président de Nappe Paranoïa.